

# COHABITATION ET ROOMING-IN



## Madame, Monsieur,

À la Maternité de l'EHC/Hôpital de Morges, la cohabitation mère-enfant (rooming-in) est encouragée et pratiquée par de nombreux parents.

Nous vous laissons découvrir cette pratique dans ce dépliant.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et un agréable séjour.

La Maternité de l'EHC/Hôpital de Morges



## Les premiers contacts avec le bébé

Le nouveau-né a besoin de la proximité et de contacts très fréquents avec ses parents les premiers jours et premières nuits de vie, ceci jusqu'à ce qu'un rythme de sommeil-veille et d'allaitement s'installe.

Il est habitué à votre rythme cardiaque, à être nourri, tenu au chaud et bercé. Ces besoins (surtout le contact corporel), ce sont vous, ses parents, qui pouvez les combler. Votre enfant a besoin de sécurité et de bien-être dans vos bras.

Nous devons, dans ce cadre, vous rendre attentif au fait que votre enfant respire uniquement par le nez durant les premières semaines de vie. Il est donc essentiel de s'assurer que son nez est dégagé lorsqu'il est contre vous ou au sein. Toute obstruction nasale complète chez votre nouveau-né peut entraîner un manque

d'oxygène responsable d'un malaise potentiellement grave. Cette vigilance sera particulièrement importante sur la première semaine de vie et l'équipe de la Maternité et les sages-femmes à domicile vous entourent dans cette surveillance.

Durant son séjour hospitalier, nous encourageons la mère à garder son bébé avec elle 24h/24 (rooming-in) afin qu'elle fasse connaissance avec lui, s'imprègne de son comportement et reconnaisse ses besoins. Ce processus d'apprentissage se produit plus facilement, naturellement, en gardant le bébé avec soi jour et nuit, et cela permet d'acquérir de l'assurance.

Pour sa sécurité, lors de vos phases de sommeil et de repos, il est recommandé de ne pas dormir avec votre bébé. C'est pour cela que nous



sommes équipés de lit co-dodo afin que votre bébé soit près de vous lorsque vous dormez tous les deux.

Néanmoins, si la mère le désire, elle peut, bien entendu, confier son bébé à la pouponnière, où il sera pris en charge.

Nous vous rappelons que le personnel soignant est là pour encourager les parents à prendre confiance en eux et les soutenir pendant les premiers jours de vie de leur enfant.

## Quelques informations générales

---

Les visites sont autorisées de 14h à 20h, avertissez parents, famille, amis de ces horaires !

Le père et la fratrie du bébé sont les bienvenus à toute heure de la journée. Néanmoins, nous les prions de ne pas partir trop tard afin de permettre à la maman de se reposer, les nuits étant souvent courtes pour elle.

Lors de la naissance de votre enfant, il est normal que vous ayez envie d'informer tout le monde. Cependant, à la Maternité, vous vivez des moments uniques et nous vous conseillons donc de privilégier ces moments à trois. Donnez-vous le droit de vous isoler un peu et d'avoir du temps pour votre bébé, sans être dérangés par les visites et les téléphones.

Les téléphones portables sont interdits en salle d'accouchement, à la pouponnière et au salon des mamans. Dans les chambres, afin de favoriser une ambiance calme et sereine, nous vous prions de les éteindre après 21h.

Le père du bébé peut manger avec sa compagne. Pour cela, il doit acheter des tickets à la réception au prix de Frs. 15.- pour le repas de midi et Frs. 10.- pour le repas du soir. Les parents ont également la possibilité de sortir en tête-à-tête en confiant leur bébé au personnel.



Pour toutes questions concernant les modalités de stationnement, nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet : [www.ehc-vd.ch/hopital-morges/infos-pratique](http://www.ehc-vd.ch/hopital-morges/infos-pratique)

Le départ des mamans et de leur(s) bébé(s) a lieu entre 13h et 15h.

Pour la location d'un tire-lait, une caution de Frs. 100.- est demandée.

# COHABITATION ET ROOMING-IN

## **EHC/Hôpital de Morges**

Chemin du Crêt 2  
CH - 1110 Morges

Tél. 021 804 22 11

### **Horaires**

Père et fratrie : illimités  
Visites: 14h-20h

Pour en savoir plus :